

Intervenir auprès des personnes avec troubles du spectre de l'autisme

Certificat autisme

► Missions

Les personnes avec troubles du spectre de l'autisme (TSA) doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement qui prenne en compte leurs besoins spécifiques, et qui favorise leur inclusion sociale et professionnelle. Le champ des troubles du spectre de l'autisme se caractérise par le développement récent et très important de nouvelles connaissances, qui interrogent les pratiques en vigueur jusque récemment en matière d'accompagnement de ces personnes. Le contexte est marqué par la valorisation de techniques et de stratégies comportementales et développementales dans le cadre des Recommandations de Bonnes Pratiques (HAS).

► Objectifs

La certification a pour objectif d'attester la maîtrise des compétences nécessaires à la mise en œuvre d'un accompagnement adapté et spécifique des personnes avec trouble du spectre de l'autisme, au sein d'un travail pluridisciplinaire et dans le respect des recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé.

La formation doit permettre :

- d'acquérir ou de renforcer les compétences d'accompagnement
- de préparer le dossier et les épreuves de certification

► Public concerné

Peut accéder à la formation, toute personne ayant une :

- Expérience en cours ou datant de moins d'un an d'accompagnement de personnes avec autisme en tant que professionnel, bénévole ou proche aidant.
- Expérience acquise ou à acquérir via un stage. (attestation d'engagement en stage à fournir à l'inscription si aucune expérience en cours ou de moins d'un an)

Pour les personnes en situation de handicap, le référent handicap de l'ERTS étudie, à la demande du candidat, les adaptations nécessaires pour le bon déroulement de la formation.

► Conditions d'accès

Les personnes souhaitant suivre cette formation font l'objet d'une sélection sur dossier.

► Contenus de la formation

Durée de la formation : 112 heures (16 jours)

10 modules de formation :

- **Module 1** : Connaissance des fonctionnements autistiques et évaluation fonctionnelle de la personne avec autisme
- **Module 2** : Communication adaptée
- **Module 3** : Aménagement et structuration de l'environnement
- **Module 4** : Interactions sociales et habiletés sociales
- **Module 5** : Les comportements problèmes ; compréhension, prévention et réponses adaptées
- **Module 6** : Le projet d'intervention en collaboration avec les parties prenantes
- **Module 7** : Santé somatique, douleur et accès aux soins ; spécificité dans l'accompagnement des personnes avec TSA
- **Module 8** : Approches éducatives comportementales et développementales recommandées
- **Module 9** : Informations spécifiques, cadre législatif, recommandation de bonnes pratiques : actualisation et veille
- **Module 10** : Parcours de vie et accompagnement : cohérence et continuité

- **Module MTA** : Préparation à la certification
- **Module MTB** : Analyse des pratiques de l'aidant dans son accompagnement de la personne

► Dispenses et allègements

Des allègements de formation peuvent être accordés sur demande et sur présentation des attestations de formation déjà réalisées dans le domaine de l'autisme.

La commission d'admission se prononcera et proposera un parcours individualisé.

Intervenir auprès des personnes avec troubles du spectre de l'autisme

Certificat autisme

Modalités pédagogiques

Formation en présentiel
Cours en promotion ou en groupes

Mises en situation, Ateliers coopératifs, Approche théorie/pratique, Co-construction, Analyse des pratiques, Evaluation formative, Préparation aux épreuves de certification.

Validation de la formation

La formation est sanctionnée par un Certificat de compétence « Intervenir auprès des personnes avec troubles du spectre de l'autisme » délivré par UNAFORIS et inscrit au Répertoire Spécifique des Certifications de compétences et Habilitations (RSCH)



Type d'intervenants

Formateurs, universitaires et professionnels titulaires de diplômes professionnels des différents secteurs du travail social, ainsi que de titres universitaires
Et en collaboration avec des intervenants du CRA.



Financement de la formation

Le financement de la formation peut être pris en charge par :

- **Compte personnel de formation de transition professionnelle** pour les salariés
- **Compte personnel de formation** pour les salariés et les demandeurs d'emploi
- **OPCO – Plan de développement des compétences** pour les salariés
- **Pôle emploi** pour les demandeurs d'emploi

INSCRIPTION



Pour les dates de réunions d'information collective, prendre contact avec le secrétariat

Pour plus d'informations, l'ERTS organise des réunions d'informations tous les mois (consulter les dates sur notre site internet)

Dates : 2 Mars 2022 au 24 Juin 2022

Lieu : Olivet

Durée de la formation : 16 jours en alternance entre le centre de formation et le terrain professionnel



CONTACTS



Responsable de formation :

Valérie LARMIGNAT

Secrétariat :

Stéphanie BEAUCHAINE

fcdevelopement@erts-olivet.org

☎ : 02 38 76 22 32

ERTS

2032 Rue du Général de Gaulle - CS 60002

45166 OLIVET Cedex

☎ : 02 38 69 17 45

www.erts-olivet.org

Déclaration activité 24450236845

SIRET 48927001700010

L'ERTS est gérée par l'association ARDEQAF, loi 1901